

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (MAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mal.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.
4 — 30 — —	Express.
3 — 47 — matin,	Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — matin,	Omnibus.
6 — 23 — soir,	Omnibus.
10 — 11 — —	Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE

La partie non-officielle du *Moniteur* contient des dépêches adressées au ministre de la guerre par le général commandant en chef l'expédition de Chine. En voici un extrait :

Corps expéditionnaire de Chine. Quartier-général de Sin-Khò, 18 août 1860. — Le général commandant en chef les troupes françaises en Chine, à S. Exc. le ministre de la guerre.

Monsieur le maréchal :

L'armée alliée, sortie de Peh-Tang le 12, après avoir repoussé devant elle la cavalerie de l'ennemi et chassé son infanterie des positions retranchées qu'elle occupait, autour de Sin-Khò, s'était installée le même soir autour de ce village. Le même jour, une reconnaissance faite sur une chaussée qui partait de Sin-Khò, m'avait appris l'existence, à environ 5 kilom. en aval, d'un camp retranché considérable situé autour du village de Tang-Kou et défendu d'une façon sérieuse, tant par des obstacles naturels que par des forces d'infanterie et de cavalerie.

L'artillerie se rapprocha jusqu'à 400 mètres, sous un feu qui diminuait par degrés. La plupart des projectiles ennemis passaient au-dessus d'elle et tombaient dans l'espace vide, en avant de notre infanterie déployée alors par bataillons en masse.

Vers 9 heures, le feu des Chinois était presque éteint, sauf celui de quelques embrasures, à leur extrême droite, qui tiraient sur notre gauche.

Le moment était venu, et après m'être entendu avec le général Grant, rapprochant toute mon infanterie par un mouvement en avant, je donnai l'ordre au lieutenant-colonel Schmitz, mon chef d'état-major général, de former les troupes d'avant-garde en colonnes d'assaut et d'enlever, à leur tête, les retranchements ennemis.

Cet officier supérieur, quoiqu'il fût assez gravement malade, s'acquitta de sa mission avec une rare

énergie. La compagnie du génie, suivie de coulis portant les échelles, les deux compagnies de débarquement, commandant Jauréguiberry, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs, commandant de la Poterie, arrivèrent à la suite sur les bords de la contrescarpe, après avoir subi un feu de mousqueterie assez vif. Le lieutenant-colonel Schmitz se précipita dans le fossé plein d'eau, suivi par les capitaines Chanoine et Guerrier de l'état-major général et les capitaines Paillet et Etienne du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. Il arriva le premier sur le haut du parapet et y planta le drapeau national à la vue de toute l'armée. Il appela à lui les troupes; elles s'élancèrent de là dans l'intérieur de l'ouvrage, à la poursuite des défenseurs qui s'enfuyaient en désordre.

Quinze pièces en bronze, sans compter un assez grand nombre de bouches à feu d'un très-petit calibre, sont tombées entre nos mains. L'ennemi, dans sa fuite, a abandonné aussi un nombre si considérable de drapeaux que je me suis contenté de les faire abattre, sans croire devoir les rapporter à mon camp.

Camp de Sin-Ho, 21 août 1860. — Le 20, le général Jamin fit par mes ordres une reconnaissance destinée à éclairer les débouchés en avant de son front. Il rencontra bientôt des ouvrages occupés fortement et dut s'arrêter devant un feu d'artillerie de gros calibre. Il me fut alors démontré que, sur cette rive comme sur la rive gauche, il était impossible d'aborder les forts sans avoir enlevé un grand camp retranché semblable à celui de Tang-Kou, pris par nous le 14.

Le général Collineau alla bivouaquer au camp de Tang-Kou, le 20, au soir, avec une compagnie du génie, le 1<sup>er</sup> bataillon du 102<sup>e</sup> de ligne et deux bataillons d'infanterie de marine. Une batterie de douze rayés, un détachement de pontonniers sous le commandement du colonel Grandchamps et une section d'ambulance devaient le rejoindre au point du jour.

Dès le point du jour, les forts ennemis avaient ouvert le feu contre l'artillerie anglaise. — Vers 7 heures, une explosion formidable se produisit dans le fort que nous attaquions; le général Collineau fit avancer immédiatement 3 compagnies du 102<sup>e</sup> qui prirent position derrière un petit épaulement à environ 300 mètres de la contrescarpe. Le feu de notre artillerie redoubla de force vers 7 heures 1/2, et une explosion plus terrible encore que la première bouleversa le 2<sup>e</sup> fort de la rive gauche; cependant, le feu des forts de droite nous gênait beaucoup; deux pièces de 12 et deux obusiers anglais furent amenés et dirigés contre eux. D'un commun accord, les généraux Collineau et Napier lancèrent leurs colonnes d'assaut. Alors s'engagea une de ces luttes mémorables difficiles à décrire; le drapeau français est planté sur la crête par le tambour Fachard de la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 102<sup>e</sup>, arrivé l'un des premiers et qui soutient une lutte héroïque.

À deux heures précises, le général Collineau se dirigea sur le second fort, laissant en réserve les troupes engagées le matin, pendant que l'artillerie déployée se tenait prête à ouvrir son feu. Il arriva avec sa troupe jusque sur le bord du fossé, sans recevoir un seul coup de feu; les obstacles sont franchis sur des échelles, le rempart escaladé, l'infanterie de marine pénètre par une poterne située sur la rive même du fleuve, et nos deux colonnes se rencontrent dans l'intérieur du fort, enserrant entre elles une garnison de 3.000 hommes qui avait jeté ses armes et semblait frappée de stupeur. Ce second fort, comme le premier, était armé d'une artillerie formidable, et avait sur ses cavaliers des pièces d'un calibre énorme. Ce nouveau succès donna la mesure de la démoralisation de l'ennemi. Le chef d'escadron Campenon et le capitaine de Cools étaient en ce moment occupés à réunir les moyens de passage et s'étaient emparés d'une jonque; je leur donnai l'ordre de passer sur la rive droite avec des officiers anglais chargés d'une mission semblable par le général sir Hope Grant, et

## FEUILLETON

## LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Ce langage froid et presque menaçant, malgré l'aveu qu'il contenait, calma pour un instant l'agitation extrême à laquelle Henri était en proie.

— Parlez, Louise, lui dit-il d'une voix émue; ma vie est à vous, disposez-en comme il vous plaira.

— Je ne veux pas vous rappeler, reprit-elle, les circonstances qui nous ont réunis dans un malheur commun alors que tout devait nous rendre étranger l'un à l'autre. Je dirai plus, quoi qu'il doive arriver, je ne les regretterai jamais. Vous comprenez, Henri, que pour vous tenir un pareil langage, à pareille heure, oubliant ce que je dois à ma tante comme au souvenir de mes parents morts, oubliant ce que je me dois à moi-même, il faut que j'aie longtemps médité mes desseins. Depuis que je vous connais j'ai beaucoup souffert, ce qui fait que j'ai beaucoup appris. J'ai surtout appris, en interrogeant l'abbé, par quelles lois le monde est gouverné. Je me suis rendu compte, Henri, de votre situation, et j'ai compris les obstacles dont on m'a parlé. Cependant, bien que décidée à ne pas répondre à un appel que je ne vous eusse point pardonné dans toute autre circonstance, j'ai voulu, pour mon repos, vous adresser une seule question à laquelle je veux que vous répondiez loyalement. Vous

allez vous engager sur l'honneur à me dire uniquement la vérité, quelle qu'elle puisse être et quelque conséquence qu'elle doive avoir.

— Mais de quoi peut-il s'agir, Louise, pour que vous me parliez avec tant de solennité ?

— Il s'agit de vous et de moi, Henri et les circonstances ne justifient que trop ma tristesse; il s'agit aussi de bien plus encore, il s'agit de mon devoir.

— Eh bien ! parlez, mon amie, interrogez-moi, je vous répondrai comme si vous lisiez dans mon cœur.

— Vous avez parlé de vos projets de mariage avec M. de Brian, n'est-ce pas ?

— En effet, déjà deux fois j'en ai causé avec mon père.

— Et quelle impression ont-ils produite sur son esprit ? Les a-t-il approuvés ? a-t-il paru satisfait du choix que vous avez fait sans qu'il en fût instruit ?

— Ma chère Louise, fit Henri, si vous aviez vécu dans le monde, si vous saviez combien les hommes qui paraissent les plus résolus...

— Je vous ai interrogé franchement, dit la jeune fille sans le laisser achever, parce qu'il est indigne de nous de laisser subsister le moindre doute sur les résolutions que nous allons prendre. Ayez le courage de me répondre avec sincérité. Me tromper aujourd'hui serait me mémoigner peu d'estime, sans rien changer d'ailleurs à une situation que tôt ou tard je devrai connaître. Dites-moi donc, en un mot, si votre père, si votre famille, consentent à ce que M. l'abbé appelle une mésalliance ?

— Eh bien ! non, dit Henri avec un effort indicible.

Mais, reprit-il avec vivacité, vous ignorez sans doute que je puis me marier....

— Monsieur, répliqua Louise avec une dignité suprême, je mépriserais l'homme capable de manquer ainsi au plus sacré des devoirs. N'ajoutez pas un mot; tout est fini entre nous. Ne cherchez pas à me revoir; je vais quitter Rueil pour jamais. Rentrez dans votre famille, Henri, effacez par votre tendresse les pleurs que vous causez à votre mère; suivez avec honneur la carrière qui vous est tracée, et pensez quelquefois, dit-elle avec une émotion qu'elle ne put surmonter, à la pauvre fille dont vous avez été l'unique affection. Pour moi, dans la retraite où désormais je vais vivre, je garderai de vous un souvenir qui ne coûtera rien à ma conscience. Adieu !

— Louise ! grand Dieu ! que voulez-vous dire, s'écria Henri éperdu, vous me quittez ! N'y comptez pas; ma vie est liée à la vôtre; ô ma chère bien-aimée ! croyez-vous donc que je puisse vivre sans vous ? Eh quoi ! cet amour que vous sembliez éprouver, qui faisait la joie et l'orgueil de ma vie, n'était-ce donc qu'une illusion passagère ? Vous auriez ainsi apparu dans ma vie, vous auriez fait naître en mon cœur le seul sentiment durable qu'il éprouvera jamais, j'aurais placé en vous toutes mes joies, toutes mes espérances, et je les verrais ainsi brisées tout-à-coup, sans que je fisse rien pour les garder ?

— Vous êtes un honnête homme, Henri, reprit la jeune fille, et vous êtes un homme sensé. N'essayez donc pas de tenter quelque folie qui ne saurait avoir aucun résultat. D'après ce que je vois, votre famille sera inflexible,



d'aller sommer le vice-roi de Pei-Ché-Li d'abandonner immédiatement toutes les défenses du Pei-Ho.

Arrivés sur l'autre rive, ces officiers tentèrent de pénétrer dans le premier fort; mais ils en furent écartés par un mandarin militaire qui fit lever devant eux les ponts-levis. En ce moment, un autre mandarin porteur de dépêches pour les généraux alliés se présentait à eux. Ces dépêches, ouvertes sur le champ et traduites par M. Parkes, de l'armée anglaise, offraient l'abandon aux alliés des forts conquis le matin, et l'ouverture du Pei-Ho aux escadres, mais réservant aux Chinois les forts et les ouvrages de la rive droite.

Ces propositions furent repoussées, et les officiers français et anglais résolurent d'aller trouver le vice-roi dans son royaume de Ta-Kou.

Ils furent bien accueillis par lui, et une conférence très-longue s'engagea avec le vice-roi, qui se montra dès lors inébranlable.

Vers huit heures du soir seulement, le vice-roi céda et remit entre les mains des officiers une pièce adressée par lui aux commandants en chef des armées de terre et de mer des alliés, dans laquelle il leur faisait abandon de tous les forts et camps retranchés sur les deux rives du Pei-Ho, avec tout le matériel de guerre et laissait libre l'accès du fleuve. — Havas.

Des journaux étrangers se plaisent à répandre des bruits fâcheux sur la situation de nos troupes dans la Cochinchine.

Nous sommes à même d'affirmer que la position militaire de nos soldats et leur état sanitaire sont dans les meilleures conditions.

Si, comme il paraît en être question, une partie des troupes actuellement en Chine devait rejoindre le corps expéditionnaire de la Cochinchine, ce ne serait qu'en vue de poursuivre les avantages déjà obtenus et d'atteindre avec plus de promptitude le but que se propose la politique française. (Le Pays.)

Un télégramme de Turin, du 3 novembre, annonce la capitulation de Capoue. La garnison, forte de 8,000 hommes, a obtenu les honneurs militaires; elle sera envoyée à Naples désarmée pour être ensuite embarquée.

Il est certain, en effet, que la capitulation de Capoue a eu lieu dans les conditions déjà rapportées. Toutefois, il n'est pas exact de dire que la garnison s'est engagée à ne plus porter les armes en faveur du roi François II; tout au contraire, ces troupes, dont le chiffre, d'après la dépêche susmentionnée, nous paraît exagéré, doivent se rendre à Naples, et de là repartir immédiatement pour Gaëte.

Quant à la situation de l'armée napolitaine dans cette place, elle est telle qu'une résistance de sa part peut se prolonger pendant plusieurs mois.

On sait, en effet, que Gaëte est extrêmement fortifiée du côté de la terre, et l'attaque du côté de la mer étant rendue impossible par le fait de la non-reconnaissance du blocus par les puissances étrangères, on comprend que Gaëte, que l'on pourrait sur-nommer un nouveau Sébastopol, pourrait tenir longtemps en échec les troupes assaillantes.

Nous croyons devoir faire remarquer que les journaux anglais, d'abord mal informés de ce qui se serait passé dans le golfe de Gaëte, entre l'amiral Le Barbier de Tinan et l'amiral Persano, reviennent aujourd'hui à une appréciation plus exacte des faits.

Ils reconnaissent que, l'amiral Persano n'ayant pas attaqué, M. le Barbier de Tinan n'a pas eu à mettre à exécution les ordres dont il était porteur.

Nos dernières informations confirment ce que nous avons dit au sujet de cet incident.

Un autre télégramme de Londres nous envoie l'analyse d'une dépêche adressée par lord John Russell à sir J. Hudson le 27 octobre, et que publie aujourd'hui le *Daily-News*. Il résulterait de cette dépêche que le gouvernement anglais, approuvant entièrement les raisons qui portaient les peuples du midi de l'Italie à s'insurger, ne saurait blâmer le roi Victor-Emmanuel de les avoir aidés: en conséquence, il ne saurait trouver de raisons suffisantes de la censure sévère exprimée par l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie, contre le roi de Piémont; il préfère reporter ses yeux vers le spectacle que lui offrent les populations méridionales de l'Italie.

Le *Daily-News* nous apportera demain le texte de cette dépêche qui, il faut l'espérer, sera un peu plus clair que l'analyse que nous en donne le télégramme de Londres. (Le Pays.)

Le gouvernement espagnol a présenté aux Cortès divers projets de loi et notamment celui relatif à la levée de 35,000 hommes, celui qui fixe la force navale pour 1861, celui qui étend les attributions des conseils des députations provinciales. — Havas.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Naples, 3 novembre. — Une partie de la division du général Sonnaz, a passé le Garigliano et s'est emparée du pont en fer, tout en faisant 100 prisonniers aux Napolitains. La marine a jeté un pont de bateaux à l'embouchure du Garigliano. Un autre pont a été construit en amont du pont de fer. Demain, toute l'armée passera le Garigliano. Les Napolitains se sont repliés sur Gaëte, inquiétés, le long de la route, par les canons de la flotte sarde.

Naples, 30 octobre. — Le bruit a couru du bombardement de Gaëte. Le roi Victor-Emmanuel ne veut entrer à Naples que le jour où François II aura quitté la terre italienne; cependant le programme de son entrée est publié. Un mouvement réactionnaire a éclaté à Malfeta. On a arboré le drapeau blanc.

Turin, le 3 novembre. — Naples, 3. — La cour suprême de justice a proclamé le résultat du plébiscite. Le voici: oui, 1,310,266; non, 10,012. L'enthousiasme est général.

Turin, 3 novembre, 11 h. du soir. — Le général de Sonnaz, après avoir passé le Garigliano, a attaqué de front les troupes bourbonniennes en même temps que la flotte attaquait de flanc. Les troupes bourbonniennes sont en pleine déroute; toutes les positions qui dominent Gaëte sont occupées par les troupes sardes, même le môle de Gaëte. Un matériel

de guerre immense et un nombre considérable de prisonniers sont dans nos mains.

Le roi sera aujourd'hui à Naples.

Turin, 4 novembre. — Une dépêche officielle de Naples, en date du 3, porte que nos troupes, commandées par le roi Victor-Emmanuel, ont remporté, au-delà du Garigliano, une victoire éclatante. L'armée bourbonnienne, attaquée avec un grand élan, de front par nos soldats, de flanc par la flotte, a été dispersée, laissant en notre pouvoir des tentes, des charriots, du matériel et un très-grand nombre de prisonniers. Le général de Sonnaz poursuit l'ennemi. Il a occupé déjà le môle de Gaëte et les positions au-dessus de cette ville.

La garnison faite prisonnière à Capoue comptait onze mille hommes.

Turin, 4 novembre. — L'*Opinione* de Turin publie une dépêche de l'Ombrie annonçant que dans plusieurs communes de la province de Viterbe, les citoyens sont accourus pour voter l'annexion, malgré l'occupation par les Français et malgré la présence des gendarmes pontificaux.

Le vote est unanime partout pour l'union au royaume de Victor-Emmanuel.

Pérouse, 4 novembre. — La votation a commencé au milieu d'une affluence extraordinaire. Les citoyens, avec un *oui* à leur chapeau, vont déposer leur vote. La ville est en fête.

Des nouvelles semblables arrivent d'Ancône. L'enthousiasme est au comble partout.

Marseille, le 3 novembre. — Rome, 30 octobre. — M. de Kisseleff a été reçu en audience spéciale par le Saint-Père. Le général Lamoricière acceptera, dit-on, le titre de noble romain. Le rapport sur les opérations militaires n'est pas encore publié. L'anarchie continue dans la province de Viterbe. Le bilan du Trésor présente une somme de 3,200,000 écus. — Havas.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, la lettre de M. le duc de Gramont:

Rome, 25 octobre.

Monsieur le cardinal,

J'ai lu dans le *Journal de Rome* d'hier un article qui m'a causé une pénible surprise. Je fais appel à la loyauté de Votre Éminence pour la prier de faire rectifier une grave inexactitude qui s'y trouve énoncée.

D'après cet article, M. le pro-ministre des armes aurait envoyé, le 10 septembre, au général de Lamoricière à Spolète, une dépêche télégraphique annonçant que l'ambassade de France avait reçu la nouvelle « que l'Empereur avait écrit au roi de Piémont pour lui déclarer que, s'il attaquait les États du Pape, il s'y opposerait *par la force*. — (Si sarrebe apposto colla forza.) »

La nouvelle qu'avait reçue l'ambassade a été *inexactement* reproduite par M. le pro-ministre des armes, et Votre Éminence le sait mieux que personne, car je la lui ai communiquée directement.

M. le pro-ministre des armes y a ajouté les mots *par la force* (colla forza), qui n'y étaient pas, et le but de cette altération n'échappera à personne.

et il est impossible qu'il en soit autrement, je le comprends et je l'approuve. Quant à moi, sachez-le bien, afin qu'il ne vous reste aucun doute, aucune espérance, rien, pas même l'affection que je vous porte et qui est plus forte peut-être que vous ne le croyez, ne saurait m'empêcher de faire ce que je dois. Mon oncle Monneret me disait souvent: « Ma petite Louise, l'honneur d'une jeune fille, comme celui d'un soldat, consiste surtout à remplir son devoir. » C'est ce que je tâcherai de faire avec l'aide de Dieu. Que voudriez-vous donc tenter, placé comme vous êtes entre des volontés immuables? Soyez chrétien, résignez-vous. Je me résigne bien, moi, et qui sait si je ne souffre pas plus que vous?

A ces mots, des larmes jaillirent de ses yeux.

— Adieu! Henri, lui dit-elle en lui tendant la main, adieu pour jamais!

Henri, à moitié fou de douleur, emporté par un mouvement de rage inexprimable, saisit cette main tremblante.

Louise poussa un cri et s'évanouit.

La nuit était obscure, un silence profond régnait sur la campagne. Henri regarda autour de lui, puis ses yeux se portèrent sur la vierge pure étendue sans mouvement à ses pieds.

Il eut un moment d'hésitation horrible! Puis tout-à-coup, et comme s'il s'arrachait à une obsession violente: — Oh! dit-il, misérable!...

Alors il se baissa, prit dans ses bras ce fardeau précieux qu'il eût voulu couvrir de caresses, et transporta

l'ange de son cœur sur l'herbe du jardin; puis, comme la jeune fille n'avait pas repris ses sens:

— Adieu, adieu! toi que j'aime, lui disait-il; je vais mourir, mais, plus heureux que les rois de la terre, je mourrai aimé et pleuré.

Et la baisant saintement au front, il partit sans vouloir regarder derrière lui.

L'agitation de Henri, le trouble qui le dominait, ne lui permirent pas de s'orienter, ni même de se préoccuper de la direction qu'il prenait. Il marchait avec vivacité, tantôt s'arrêtant, tantôt précipitant sa course, soufflant par toutes les fibres de son cœur.

Quelles furent ses pensées pendant ces heures d'agonie où son cœur mourant renaissait sans cesse pour souffrir encore? A quelle circonstance dut-il de ne pas se briser mille fois la tête sur le pavé? Hélas! lorsqu'il songeait que celle qu'il aimait à l'idolâtrie était encore à quelques pas de lui, étendue peut-être sans vie sur la terre, et que rien ne l'empêcherait, s'il le voulait bien, de l'aller rejoindre, de se précipiter sur elle et de mourir avec elle dans une étreinte folle! Quand ces pensées lui venaient, il s'arrêtait, écoutant, comme s'il eût entendu un signal, un cri, mais il n'entendait que les battements de son cœur dans sa poitrine où il sentait comme un fer rouge qui le rongait. L'idée de la tuer lui venait par instants et il fuyait plus vite pour se soustraire à cette horrible tentation! Bientôt il jeta autour de lui un regard étonné; après avoir marché assez longtemps, il avait atteint le bord de la Seine.

L'aspect de la rivière le fit sourire; il poussa un soupir de soulagement comme fait un coureur qui arrive anbut.

Il regarda le ciel toujours sombre, la campagne où les arbres agglomérés se dessinaient en masse d'un noir livide sur le fond moins sombre du ciel. A cette heure de calme absolu où l'air du matin ne s'est point encore levé, l'on n'entendait même pas le bruit monotone de l'eau sur les rives. La Seine paraissait un grand lac immobile, et c'est à peine si le regard pouvait la traverser dans toute son étendue, tant le reflet du ciel était noir. Les flots alourdis coulaient lentement.

Henri s'approcha du bord et trempa sa main dans l'eau avec un geste caressant comme fait le cavalier au cheval qu'il s'apprête à monter. Puis, certain d'être avant peu d'instant délivré de la vie, il fit quelques pas sur le sable qui bordait la rivière et forma une pente douce. De temps en temps le flux apportait à ses pieds une petite vague silencieuse qui semblait l'inviter..., et lui regardait la Seine comme pour lui dire:

— Sois tranquille, tu n'attendras pas longtemps.

En marchant, il trouva sur le sable une énorme pierre lavée par les eaux qui la recouvraient au temps des crues. Il s'assit un instant et regarda la rivière.

Quelles pensées assaillirent alors cette jeune tête naguère si riche d'avenir et maintenant tout près de la tombe? Quels tableaux, quelles images, quels souvenirs se présentèrent à ce jeune esprit? Tristes ou légères, les heures de la vie lui apparurent, une à une, toutes jetant à ses pieds les trésors qu'il avait dédaignés. Il en-



La dépêche parvenue à l'ambassade disait que, dans le cas d'une agression du roi de Sardaigne, l'Empereur serait forcé de s'y opposer, mais il n'a jamais été question de faire la guerre au Piémont.

J'aurais le droit de m'étonner que le *Journal de Rome* ait été autorisé à publier une dépêche du gouvernement de l'Empereur dont je n'avais pas donné copie à Votre Éminence; je m'abstiens de dire quelle a été mon impression en constatant que le texte en avait été falsifié.

Je voudrais pouvoir, Monsieur le cardinal, ne rien ajouter aux pénibles observations que je viens de vous adresser; mais il m'est impossible de ne pas protester contre l'abus en vertu duquel, saisissant dans les bureaux de l'administration des télégraphes pontificaux une dépêche privée que j'ai adressée à un des agents placés sous mes ordres, le gouvernement pontifical se permet de la divulguer d'une manière qui blesse autant les convenances que les lois réciproques de la correspondance télégraphique. Que des gouvernements hostiles, après s'être emparés par la force des stations télégraphiques, livrent à la publicité les dépêches ennemies tombées en leur pouvoir, cela se comprend jusqu'à un certain point, sans s'excuser toutefois; mais qu'un gouvernement allié profite de la sécurité que devrait inspirer son honnêteté pour violer les règles les plus élémentaires du droit des gens, et abuser de la confiance qu'on lui accorde, c'est un procédé qu'il appartient à la conscience publique de juger.

Je termine en renouvelant à Votre Éminence ma demande de rectification, et je ne dois pas lui cacher que si, contre mon attente, cette demande n'est pas prise en considération, je me réserve d'adopter telles mesures que je jugerai convenable pour rétablir la vérité des faits et éclairer le public, que l'article du *Journal de Rome* a évidemment pour but d'induire en erreur.

Je prie Votre Éminence d'agréer les assurances de mes sentiments de considération les plus distingués.

(Signé) GRAMONT.

#### CAPOUE.

L'*Espero* donne des détails sur la terre de Labour en général, théâtre de la guerre entre les Piémontais et les Garibaldiens contre les Napolitains du roi François II :

Capoue est le chef-lieu de la terre de Labour, la plus septentrionale des provinces napolitaines au bord de la mer. La terre de Labour a 150 kilomètres de longueur sur 65 de largeur, et une population d'à peu près 700 mille habitants.

Cette province comprend, outre Capoue et Sainte-Marie, qui en est en quelque sorte le faubourg, la ville de Capoue, célèbre par son magnifique château, celles de Piedimonte, de san Germano, Gaëte, Aversa, Arpino et Maddaloni.

Elle est baignée par le Volturne, qui descend des montagnes près d'Isernia et coule vers le midi jusqu'au confluent du Calore, puis, se repliant vers l'ouest, traverse la plaine de la Campanie et se jette dans la mer à l'endroit qu'on appelle Castel-Volturno.

La terre de Labour est la Campanie des anciens ;

son territoire est très-fertile. A l'époque des guerres contre les Carthaginois, Capoue avait une industrie et un commerce des plus importants. Elle était située sur la voie Appienne. Ses rues, ses places spacieuses et régulières, étaient entourées de superbes monuments. On voit encore les ruines souterraines de son amphithéâtre, qui pouvait contenir plus de soixante mille spectateurs.

Comme Rome, Capoue avait un sénat, des consuls et des lois propres. Après la bataille de Cannes, elle se déclara pour Annibal, qui lui avait promis d'en faire la capitale de l'Italie. On sait que les beautés, les délices de Capoue, ôtèrent au chef des Carthaginois et à ses armées toute leur vigueur et toute leur énergie. Les Romains se vengèrent cruellement de Capoue après le départ de leurs ennemis. Ils la pillèrent, égorgèrent les sénateurs, et firent prisonniers ses principaux habitants. Capoue ne se releva de cette chute que sous Jules César, vers l'an 963.

Ce fut vers cette même époque qu'en vertu de la loi Julia on y envoya une nombreuse colonie romaine qui se partagea le territoire de la Campanie. Jules César restitua aux habitants de Capoue leurs anciennes lois et leurs privilèges. La ville reprit peu à peu sa splendeur primitive, et elle était déjà très-florissante lorsque Genséric, roi des Vandales, s'en empara, en 455, et la détruisit. Narsès la reconstruisit en 552, mais Garibaldo, roi des Longobards, la rasa complètement l'année 671 de l'ère chrétienne.

Une nouvelle Capoue, celle qu'on voit de nos jours, fut bâtie en 745, par Astolphe, roi des Longobards, à trois kilomètres environ de l'ancienne; les ruines de la première servirent à la reconstruction de la seconde.

En 950, Capoue tomba au pouvoir des Normands qui y fondèrent de nombreux établissements et augmentèrent les fortifications. Les Sarrasins la saccagèrent en 1056, puis l'abandonnèrent. L'année suivante, ils revinrent, mais Joseph Guichard les força à lever le siège et les chassa d'Italie. Plus tard, Conrad, fils de l'empereur Frédéric, s'en rendit maître et en démolit les fortifications.

Charles V les releva en 1531; Ferdinand I<sup>er</sup> les agrandit en 1772, et dernièrement encore Ferdinand II y ajouta des ouvrages. Toutefois, telle qu'elle est, Capoue est une place forte bien moins importante que Gaëte, la plus forte citadelle de l'Italie méridionale.

Capoue est à 28 kilomètres de Naples, sur la rive gauche du Volturne; des ponts très-solideement bâtis traversent cette rivière. La ville est entourée de larges fossés et de remparts. Elle possède un arsenal et plusieurs ouvrages fortifiés. Depuis sa fondation, ajoute l'*Espero*, Capoue ayant été considérée comme une des forteresses italiennes les plus importantes, c'est un grand triomphe pour les Italiens que d'y avoir planté le drapeau tricolore de la rédemption de leur patrie.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 4 novembre. — La votation continue dans

tendit le clairon des batailles sonnant la victoire et il se souvint de sa vie de soldat. Les balles pleuvaient autour de lui. Que n'était-il à ces fêtes sanglantes où la mort l'eût frappé en lui laissant l'honneur ! Puis le tableau changeait : amours faciles, plaisirs, duels, folies de jeunesse, souvenirs riants et légers, fêtes splendides, nuits d'aventures que se partageaient les courtisanes et le jeu passionné; festins inachevés où la nappe rongie disparaissait sous l'or des joueurs, toutes ces pages de sa vie se déroulaient ainsi à ses yeux, sombres, brillantes, fantastiques, effeuillées une à une par l'ange des souvenirs.

A ce tourbillon fiévreux succédèrent des images plus calmes, mais bien douloureuses à son cœur : il se trouva en quelque sorte transporté dans le salon de la marquise de Brian, sa mère. Il revit dans un mirage bizarre ses meubles somptueux, ses tableaux de prix, ses tentures, ses riches soieries, tout ce luxe enfin des nobles fortunes et des grandes familles. Il lui sembla qu'il respirait plus à l'aise dans cette atmosphère aristocratique où l'ordre, le calme, régnaient autant au moins que la distinction. Le salon était rempli d'une foule brillante où les jeunes hommes de grande naissance, les femmes les plus distinguées, causaient entre eux et murmuraient à petit bruit une histoire scandaleuse. Des hommes graves venaient de temps en temps serrer la main du marquis de Brian, comme on fait à un homme que le malheur a frappé. La marquise pâle et troublée était entourée de quelques amies, grandes dames aussi troublées qu'elle et qui semblaient prendre part au malheur commun. Près d'elle se

tenait la comtesse de Némée racontant à deux ou trois jeunes filles oubliées par le mariage une histoire qui excitait le mépris et l'indignation. Enfin, il se vit lui-même près d'une table, une plume à la main. Par une hallucination étrange, Henri ressentait en lui-même toutes les émotions dont son Sosie fantastique paraissait agité; un feu ardent brûlait sa poitrine et séchait son gosier dont aucun son ne pouvait sortir; il était pâle comme un spectre et le sang battait ses tempes de vagues éblouissantes; tout son corps tremblait, et ses yeux, qui jetaient des flammes, restaient fixés sur la table où le doigt d'un homme en cravate blanche lui indiquait un papier. Tout-à-coup ses yeux se relevèrent et parcoururent l'immense assemblée; une sorte de musique triste se fit entendre, les murs du salon semblèrent se reculer à l'infini et dans un espace incommensurable l'œil se perdit à suivre la multitude des spectateurs empressés, des femmes en grande toilette ! Et tout le monde le regarda au moment où il allait tracer un mot ! Il lui sembla qu'un chuchotement inouï comme le bourdonnement d'un million d'abeilles s'échappait de cette foule dorée. Ces milliers de têtes fixaient sur lui des yeux moqueurs ou indignés ! Alors un froid invincible le prit aux entrailles et il rejeta la plume loin de lui. A ce moment un cri terrible retentit ! une jeune fille vêtue de blanc tomba à ses pieds... tout disparut !

Il ne vit plus ensuite qu'une ombre profonde et noire, sans limites, sans bruit, infinie ! Puis, comme il cherchait à pénétrer cette obscurité mystérieuse, il vit au loin

les Marches et l'Ombrie. L'affluence est extraordinaire. Toutes les classes de la population se déclarent pour l'annexion.

Le roi Victor-Emmanuel s'est dirigé sur Naples.

Les dernières dépêches de Chine assurent que les commissaires chinois étaient arrivés le 6 septembre à Tien-Tsin, venant de Péking. — Havas.

Le général Bosco quitte aujourd'hui Paris pour se rendre auprès du roi François II, à Gaëte. Il va mettre encore une fois son épée au service de son souverain. (Le Pays.)

#### TRAVAUX DE DÉFENSE DE LA VILLE DE SAUMUR CONTRE LES INONDATIONS.

#### AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la levée neuve, entre la levée d'Encointe et le Pont-Foucharde, sur le territoire de la commune de Saumur : 1<sup>o</sup> Du sieur Herbault, Ferdinand-Louis-Augustin, propriétaire, demeurant à Saumur, une parcelle de terrain, située au lieu dit *Mare-Maillet*, consistant en un pré, section F, n<sup>o</sup> 92<sup>b</sup> et 92<sup>c</sup> du plan cadastral, contenant 7 ares 76 centiares, estimés. . . . . 706 fr. 16 c.

2<sup>o</sup> Du sieur Pimot, François, propriétaire, et dame Dubeau, Julie, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Varrains, une parcelle de terrain, située au lieu dit la *Mare-Maillet*, consistant en un pré, section F, n<sup>o</sup> 93 du plan cadastral, contenant 21 ares 18 centiares, estimés 1,529 fr. 89

3<sup>o</sup> Du sieur Guibert, René, propriétaire, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, une parcelle de terrain, située au même lieu, consistant en un pré, section F, n<sup>o</sup> 55 du plan cadastral, contenant 16 ares 20 centiares, estimés 1,182 fr. »

4<sup>o</sup> Du sieur Girard, Louis, propriétaire, et dame Girard, Jeanne, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Saint-Vincent, commune de Dampierre, trois parcelles de terrain, situées au lieu dit la *Mare-Maillet*, consistant, en prés, section F, n<sup>o</sup> 51, 63, 70 du plan cadastral, contenant ensemble 49 ares 98 centiares, estimés 3,429 fr. 54

5<sup>o</sup> Du sieur Hourdel, Julien-François, propriétaire, demeurant à Saumur, deux parcelles de terrain, situées au lieu dit la *Mare-Maillet*, consistant en un pré et une oseraie, section F, n<sup>o</sup> 56 et 57 du plan cadastral, contenant ensemble 40 ares 19 centiares, estimés. . . . . 2,420 fr. 37

6<sup>o</sup> De dame Joullain, Henriette-Françoise, épouse assistée et autorisée de M. Le Mesnager, Marie-Auguste, propriétaire, demeurant à Angers, d'une parcelle de terrain, nommée Pré-de-la-Classière, située au lieu dit *Mare-Maillet*, consistant en un pré, section F, n<sup>o</sup> 67 du plan cadastral, contenant 53 ares 32 centiares, estimés. . . . . 3,839 fr. 04

7<sup>o</sup> Du sieur Breton, Urbain, propriétaire, veuf, demeurant à Distré, une parcelle de terrain, nommée la *Mare-Maillet*, consistant en un pré, section

comme un point lumineux, faible d'abord, grandissant peu à peu et prenant une forme humaine. A mesure que ce fantôme brillant approchait vers lui, il sentait un bien-être ineffable, et son âme se dilata sous les rayons qui la venaient réchauffer. Peu à peu les voiles qui couvraient les traits du doux fantôme s'écartèrent, et Henri, poussant un cri d'amour, reconnut Louise, Louise en quelque sorte transfigurée, pareille à ces vierges frêles du moyen-âge dont la tête était entourée d'un nimbe d'or. Il voulut s'élancer vers elle, mais elle l'arrêta d'un geste. Elle avait le visage triste, et dans ses yeux deux larmes brillaient sans tomber. Elle leva sa main pendante et, la portant à sa poitrine, elle montra à Henri son côté entr'ouvert par où coulait un sang rouge et vermeil; au fond de la plaie, son cœur percé d'un couteau avait cessé de battre !

A ce spectacle affreux, Henri voulut s'élancer, mais la vision disparut dans les airs. Alors, fou de terreur et la tête perdue, il regarda la Seine dont les flots mouillaient ses pieds. Il crut voir un fleuve de sang et se mit à fuir avec rapidité.

Bientôt le mouvement lui rendit la raison, il voulut s'arrêter, mais une force surnaturelle le poursuivit loin du fleuve...

Il revint à Rueil après une longue course et, frappant à l'auberge de Bernard, il fit lever le garçon, qui lui sella son cheval. Après une course furieuse, il arriva à Paris, décidé à en finir avec la vie.

(La suite au prochain numéro.)



F, n° 50 du plan cadastral, contenant 7 ares 44 centiares, estimés. 543 fr. 12

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 2 novembre 1860.

Le Sous-Préfet,  
(527) V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

#### AVIS A NOS LECTRICES.

Le CACHEMIRE compte parmi les objets les plus essentiels à la toilette des dames; mais jusqu'alors son prix n'était pas abordable à toutes les fortunes. La Maison DUPONT, de Paris (Rue de la Chaussée d'Antin, 41, au coin de la rue Joubert), vient de surmonter cet obstacle en offrant des Cachemires des Indes et de France à des conditions impossibles ailleurs. — Vente et échange de châles; atelier de réparation; expédie en province (Affranchir). (486)

#### Marché de Saumur du 3 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 21 49	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 20 65	Paille hors barrière 48 —
Seigle . . . . . 14 40	Foin . . . . . id. 36 85
Orge . . . . . 14 —	Luzeine (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . 10 23	Graine de trèfle . . 57 50
Fèves . . . . . 14 —	— de luzerne. — —
Pois blancs . . . . . 56 —	— de colza . . 28 50
— rouges . . . . . 52 —	— de lin . . . . . 26 —
Cire jaune (30 kil) . 240 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . — —
Huile de noix ordan. 63 —	— cassées (30 k) — —

#### COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 160 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 145 à »
Ordinaires, environs de Saumur, 1 <sup>re</sup> id. 115 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 105 à »
Saint-Léger et environs . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 110 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Le Puy-Notre-Dame et environs. 1 <sup>re</sup> id. 100 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 95 à »
La Vienne . . . . . 90 à 100	

(1) Prix du commerce.

#### ROUGES.

Souzay et environs . . . . . 125 à 150	
Champigny, 1838 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 260 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 210 à »
Id. 1839 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 210 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Varrains, 1838 . . . . . 150 à 170	Id. 1839 . . . . . 120 à 140
Bourgueil, 1838 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 170 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1839 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 155 à »	Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 125 à »
Restigny . . . . . 125 à 140	Chinon, 1838 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 130 à »	Id. 1839 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 130 à »
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à »	

#### BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 69 43.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 70.

#### BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 45 cent. — Ferme à 69 90  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 95 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

#### VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.

Samedi prochain 10 novembre 1860, à midi, dans le manège des écuyers de l'École de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de:

Cinq chevaux d'officiers, réformés. On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 5 novembre 1860.  
Le Receveur des Domaines,  
(528) P. VING.

#### A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON ET JARDIN

Rue de la Petite-Douve.  
S'adresser à M. CARON père, au Jardin-des-Plantes. (529)

#### A VENDRE DEUX PIANOS

L'un droit et l'autre carré.  
S'adresser à M. CARON, au Jardin-des-Plantes. (530)

On demande de suite un PRINCIPAL CLERC de notaire.  
S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE Un poêle avec four.

S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE UNE BELLE JUMENT

Propre à la voiture.  
S'adresser à M. SGRIS. (524)

#### A LOUER Appartement au premier étage,

Rue de la Tonnelle, 18.  
S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

#### A LOUER Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### UNE MAISON DE BLANC Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

#### AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. %. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1.25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (451)



EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

#### CONSERVATEUR DENTAIRE EAU DE PHILIPPE

PRIX 2 fr. 50 c. le flacon. 1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS. Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (81)

#### EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infaillible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France. A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (4)

#### EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

#### COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

8 FR. par an.

#### LA PRESSE LITTÉRAIRE

Six mois 4 fr. 50 c. Trois mois 2 fr. 50 c.

#### REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISANT LES 5 ET 20 DE CHAQUE MOIS.

Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.

La Presse Littéraire se compose de 46 pages très-grand in-4° à 3 colonnes et renferme près de 200,000 lettres ou la matière d'un demi-volume in-8°.

Chaque numéro contient deux ou trois chapitres d'un roman inédit, une ou deux nouvelles, une critique littéraire sur les publications nouvelles, des études de mœurs et des études biographiques, une revue des théâtres, des pages d'histoire empruntées aux publications les plus remarquables, des légendes, chroniques, etc. Sous le titre mélanges et nouvelles, la Presse Littéraire donne un résumé de tous les faits intéressants et curieux qui se trouvent dans les grands et petits journaux.

A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la Presse Littéraire consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés, nous citerons Shirley et Agnès Grey, par CURRER BELL; Evelyn Forester, par Miss MARGUERITE POWER; Crichton et la Fille de l'Avare, par HARRISON AINSWORTH, etc.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

#### PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.

Toute personne qui s'abonne pour un an, reçoit immédiatement, franco: Crichton, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et Evelyn Forester, Histoire d'une Femme, par Miss MARGUERITE POWER, 2 volumes. Les abonnés de six mois reçoivent le dernier de ces ouvrages.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Certifié par l'imprimeur soussigné,